



Compte rendu réunion du 21 janvier 2010

Présents : Paul BONNEL, Marc BURBAN, Olivier ERMENEUX, Christophe FENEON, Loïc FOURNIER FOCH, Christophe LE HAY.

Excusés : Penny AUBERT, Augustin de COLOMBEL, Yannick HUET, Emmanuel OLLIVIER, Hubert O'NEILL, Xavier CHILOUX.

Absents: Olivier FLAHAULT, Antoine HIRARDOT.

Penny absent à la réunion demande au bureau d'étudier quelques points qui sont ajoutés à l'ordre du jour en questions diverses.

Penny : « Mes propositions ont plusieurs objectifs : Maintenir l'esprit de la classe : ouverture et convivialité (réunions de Bureau à des dates faciles pour tous les membres) Réglementer la Classe avec un esprit de tolérance (tolérance de jauge des voiles pour ceux qui régatent peu), simplifier les mesures (ancre et chaîne) et accepter ces mesures (jaugeur externe). »

1. Date des réunions

Penny : « Je renouvelle la demande de faire des réunions de Bureau pendant les vacances scolaires où, si elles se déroulent en dehors de périodes de vacances scolaires, le WE ou le vendredi soir afin de donner la possibilité aux non Morbihannais la semaine, de pouvoir venir aux réunions de Bureau. »

Le bureau est favorable à ce principe, il organisera sa prochaine réunion en fin de semaine.

2. Tampon sur les Voiles

Penny : « Je ne suis pas favorable à la notion de tampon obligatoire sur les voiles pour participer aux régates de Championnat Guépard. Nous devons faciliter le fait que des bateaux qui ne courent qu'une ou deux fois dans l'année ne soient en aucune manière freiner de venir naviguer par une absence de tampon sur la voile. Je propose une tolérance pour tous ceux qui sont au delà de la 10^e ou 15^e place du Classement National afin que, pour ceux là, le tampon sur la voile ne soit pas obligatoire pour régater mais qu'une jauge des voiles pour les 3 premiers d'une régata du Championnat soit prévue pour ceux qui n'ont pas de tampon sur leur voile.

J'imagine mal Eugène ou un autre navigateur venant occasionnellement, ne pas pouvoir participer à une régata car sa voile n'est pas tamponnée. S'il gagne, sa voile est mesurée.

Proposition pour le CR:

« Une tolérance sur la jauge de voile est admise pour les bateaux participant à moins de trois régates dans l'année où dont le rang est au-delà de la 10^e place du Classement National en cours. Les bateaux dont les voiles sont non tamponnées seront jaugées s'ils finissent sur le podium d'une régata de Championnat ; leur place ne sera validée qu'après jauge favorable »

Marc rappelle le compte rendu de la réunion du samedi 31 octobre où Penny était présent :

« **VOILES** (Responsable Yannick HUET (60), yphuet@wanadoo.fr) :

La commission voile est constitué de : Paul BONNEL (49), Augustin de COLOMBEL (16), Loïc FOURNIER FOCH (15), **Yannick HUET** (60) et Christophe LE HAY (76).

L'AGGPM propose à ses adhérents un marché de l'occasion des voiles et génois, Passer votre annonce sur le forum du site.

Les voiles conformes à la jauge de 2009 sont validées, il suffit de les faire tamponner.

Toutes les voiles coupées avant 2010 doivent être conforme à la jauge 2009, pour être validée pour le championnat, elles doivent être tamponnées par le logo Guépard en faisant valider ou mesurer sa voile par un voilier ou au chantier du Guip.

Les voiles coupées en 2010 doivent répondre au gabarit de la jauge 2010 transmise aux voiliers et disponible auprès de Yannick HUET. Seuls les laises horizontales sont autorisées.

Le génois à bavette est interdit, il doit répondre aux cotes définies dans la jauge 2010.

La commission est chargée de contacter tous les voiliers qui fabriquent des voiles de Guépards afin de leur transmettre la jauge 2010 et le gabarit de voile défini, au plus tard lors du salon nautique de décembre.

Aucune voile ne pourra excéder les mesures du gabarit de voile ou de génois défini.

Le Bureau confirme que la conformité d'une voile à la jauge est validée par un tampon, cette décision prise par le bureau est déjà en application, Christophe FENEON montre au bureau le tampon qu'il a réalisé, Loïc et Christophe doivent réaliser un essai sur tissu et remettre le tampon à Yannick HUET, responsable de la commission voile, chargé avec les membres de la commission d'apposer le tampon de certification. Seules les voiles non tamponnées devront retenir l'attention d'un jugeur.

3. Contrôle de jauge

Penny : « La notion déclarative (fiche de jauge) devrait prévaloir d'autant plus que nous n'avons pas de jugeur ; le dernier n'a pas tenu longtemps...Je ne suis pas non plus favorable à un contrôle de jauge par des coureurs ; on ne peut être juge et partie. On peut par contre induire un plus grand nombre de mesures ou pesées « tous ensemble » et proposer la présence d'un jugeur à certaines épreuves. »

Le bureau est en accord avec ces propositions et réfléchit à la désignation d'un jugeur sur les épreuves qui réunissent un grand nombre de coureurs.

4. Masse du mouillage

Penny : « Je formule enfin une demande de mesure du poids total du mouillage ancre et chaîne comprise à la place d'un poids d'ancre et d'une longueur de chaîne ; ce sera plus rigoureux. »

Cette disposition sera proposée lors de notre prochaine AG.

5. Fiche de jauge :

La fiche de jauge 2010 annexée à ce compte rendu est officialisée et sera mise en ligne prochainement Les bateaux construits avant 2010 doivent répondre aux règles de la jauge 2009 pour les voiles taillées avant octobre 2009 de la jauge 2010 pour Matériaux de coque, plan de pont, aménagement du Cockpit, épaisseurs, mesures, dérives, safran et matériel obligatoire en régates

Marc (55) est chargé de rassembler les fiches de jauge 2010 qui sont conditionnelles à un classement au championnat 2010. A ce jour, à vérifier par Marc : 25 fiches en sa possession : 2, 3, 15,16, 18, 35, 36, 38, 39, 43, 49, 50, 53, 55, 60, 65, 68, 69, 72, 76, 81, 84, 87, 88, 89, 91, 93, 94. Il est demandé à chaque propriétaire de renseigner la fiche de jauge 2010 et de la transmettre à anim56@orange.fr

6. Une classe « Guépard »

A l'occasion d'un séminaire d'arbitres nationaux, Marc (la 55) a discuté longuement avec Henry BACCHINI, Vice Président de la FFV, sur l'opportunité de déclarer le guépard comme une classe Fédérale FFV au même titre que le Snipe ou la Caravelle. Le bureau confie à Marc la tâche de se renseigner plus en avant sur les contraintes et avantages d'une telle démarche, une proposition argumentée sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

7. Trophée Gilles GAHINET

L'ANIM étudie la possibilité d'assurer la direction sportive du trophée en relation avec le comité des fêtes de Larmor Baden qui de son côté doit contacter la cataschool. Rien ne se fera sans l'accord de la famille de Gilles GAHINET.

8. Mouillages de plates :

Actuellement le mouillage est réservé aux plates de moins de 5m, sans mat Christophe (la 76) propose un courrier type à présenter aux Maires des communes littorales qui transmettraient notre demande à la Direction départementale des territoires et de la Mer. L'objectif étant d'obtenir une dérogation pour les Guépards en attente de solution pérenne de mouillage

Prochaine réunion **(date à déterminer en mars)** : dans l'établissement d'Eric BOUTET

Compte rendu : Marc BURBAN